



CH-3003 Bern, BLW.gml

«Amt»  
«Abteilung»  
«Strasse»  
«Postfach»  
«Ort»

Référence/dossier: 2010-01-21/287  
Votre référence:  
Notre référence: gml  
Personne en charge du dossier: Jörg Amsler  
**Berne, le 27 janvier 2010**

## **Circulaire 2/2010**

### **Crédits d'investissements et contributions pour améliorations structurelles, aide aux exploitations, contingents 2010**

#### **Canton «franz» «Kanton»**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous remercions d'avoir répondu à notre demande du 5 novembre 2009 en nous transmettant vos estimations concernant le besoin de crédits d'engagement et de crédits de paiement et nouveau financement de crédits d'investissement et d'aide aux exploitations. Nous constatons que les fonds demandés dépassent une nouvelle fois nettement les montants disponibles. Il est à noter que les mesures de stabilisation 2009 doivent prendre fin durant l'année en cours. Deux millions de francs de crédits de paiement sont disponibles à cet effet, qui ne figurent pas aux rubriques sous-mentionnées et qui doivent être comptabilisés séparément.

L'examen des demandes de moyens financiers et de leur répartition au cours de l'année passée montre qu'en dépit d'un besoin accru en 2009 toutes les demandes présentées par les cantons ont pu être satisfaites. Pour ce qui est des crédits de paiement, on relève même un léger solde de crédits non sollicités, dû principalement à des décomptes plus avantageux et à des retards dans la réalisation des projets. La répartition suivante, en fonction des différentes rubriques, se fonde sur vos demandes en matière de crédits pour 2010, sur les reports de paiements des années précédentes ainsi que sur les crédits que vous avez demandés ces dernières années. Dans le cas des crédits d'investissements, une importante redistribution a été rendue possible l'année dernière et nous remercions le responsable du canton du Valais pour le traitement rapide et non bureaucratique de notre demande.

Actuellement, le programme de consolidation 2010, un programme d'économie pour les années 2011, 2012 et 2013 est en cours de préparation. Il y a lieu de penser que nous serons concernés par ce programme. Compte tenu de l'important report de paiements par rapport aux années précédentes, nous vous recommandons d'achever, le cas échéant, les projets en cours afin de déclencher ainsi le versement des paiements finaux 2010.

#### **1 Crédits d'investissement (rubrique A 4200.0111)**

Les nouveaux fonds pouvant être engagés s'élèvent au total à 47 millions de francs. Les besoins annoncés par les cantons dépassent ce montant. Les avoirs en caisse indiquent toutefois que plusieurs demandes ne pourront pas être prises en considération. Pour permettre, le cas échéant, des transferts de crédits, nous renonçons à une attribution formelle. Au cas où l'apport de nouveaux fonds ne serait toujours pas suffisant, nous examinerons d'autres répartitions possibles. Le contingent souhaité vous sera transféré sur demande écrite, à condition que les avoirs minimaux en caisse aient baissé et atteint le niveau prévu à l'art. 62, al. 2, OAS. A partir de **mi-octobre 2010**, nous utiliserons les contingents non épuisés et les mettrons, sur demande, à la disposition des cantons qui en attesteront le besoin.

#### **2 Aide aux exploitations (rubrique A 4200.0112)**

Les nouveaux fonds pouvant être engagés s'élèvent au total à 7 millions de francs.

Les besoins annoncés sont toutefois un plus élevés. Nous renonçons néanmoins à une attribution formelle aux cantons. Pour pouvoir augmenter son fonds de roulement, un canton doit avoir atteint les avoirs minimaux en caisse et prouver qu'il a fourni la prestation cantonale requise, qui est depuis 2008, comme vous le savez, dans une proportion de 1:1, en raison de la RPT.

#### **3 Aides à la reconversion professionnelle (rubrique A 2310.0341)**

Les fonds pouvant être engagés s'élèvent à 5,02 millions de francs.

Nous fondant sur les expériences faites l'année passée, nous renonçons à répartir les fonds entre les cantons et vous prions de nous présenter vos demandes au fur et à mesure. Nous ferons le point de la situation en temps utile.

#### **4 Crédit d'engagement annuel (contributions pour améliorations structurelles / rubrique J 0005.00)**

Les cantons pourront prendre des engagements pour un total de 83 millions de francs. Comme les années passées, les projets devront être évalués d'après l'ordre de priorités.

Le crédit d'engagement annuel est attribué globalement à chaque canton; le montant indiqué doit donc couvrir toutes les mesures. Il incombe exclusivement au canton d'assurer et de surveiller, le cas échéant, sa répartition entre plusieurs services.

Le contingent global de votre canton pour l'année 2010 a été fixé comme suit :

#### **Crédit d'engagement annuel (contributions) «Zusicherung\_1» millions de francs**

Nous vous prions instamment de nous faire parvenir au fur et à mesure les demandes de contributions (dossier compris). Le dernier délai pour leur dépôt est fixé au **15 octobre 2010**. Nous tenons à rappeler, à ce sujet, que l'allocation de la contribution cantonale, ainsi que l'autorisation exécutoire et la preuve de la publication font obligatoirement partie du dossier.

## **5 Crédit de paiement** (contributions pour améliorations structurelles / rubrique A 708.4300.107)

Au total, nous pouvons verser un montant de 83 millions de francs, les 2 millions de francs en faveur des mesures de stabilisation 2009 n'étant pas compris dans ce montant.

Le crédit de paiement global a été réparti en fonction des montants alloués mais pas encore versés les années précédentes, et en considération des allocations probables de 2010.

Le contingent global de crédits de paiements de votre canton pour l'année 2010 a été fixé comme suit (ce montant ne comprend pas le crédit pour les paiements restants concernant les mesures de stabilisation 2009):

### **crédit de paiement** (contributions) «**Zahlung\_1**» **millions de francs**

Il incombe exclusivement au canton d'assurer et de surveiller, le cas échéant, sa répartition entre plusieurs services. Nous vous réservons votre contingent jusqu'au **15 novembre 2010**, en vous priant instamment de ne pas attendre le dernier moment pour nous envoyer les demandes de paiement, afin que les versements puissent s'effectuer à temps.

## **6 Mesures de stabilisation 2009**

Comme mentionné plus haut ce programme de stabilisation doit être achevé en 2010. Nous vous prions de nous faire parvenir au fur et à mesure, pour décompte, les projets concernés en indiquant „Mesures de stabilisation 2009“, si possible avant mi-2010.

Nous vous présentons nos meilleurs vœux pour 2010 et vous souhaitons une bonne santé, des projets intéressants et beaucoup de succès. Nous sommes heureux de poursuivre notre fructueuse collaboration et vous prions d'agréer, mesdames, messieurs, nos salutations les meilleures.

Office fédéral de l'agriculture OFAG

Jörg Amsler

Responsable suppléant de l'Unité de direction Paiements directs et développement rural